

**Le ministère propose la création
d'un corps unique d'inspection
Les négociations sont ouvertes.**

Editorial

Transparence et démocratie

Ces périodes d'intenses discussions – le ministère lui-même parle de « négociations » – sont particulièrement propices à la propagation de rumeurs... Tel recteur laisse (laisserait ?) entendre que le corps unique est acquis, tel IA-DSDEN (« *particulièrement bien informé puisqu'il est l'ami intime du cousin du concierge de l'immeuble où habite la grand-tante d'un proche collaborateur du ministre, mais je ne vous en dis pas plus...* ») affirme (affirmerait ?) au contraire que rien n'évoluera avant longtemps...

Pour affaiblir l'impact de ces rumeurs le SI·EN-FEN a choisi de travailler dans la plus totale transparence. Toutes les informations relatives aux échanges que nous menons avec le ministère sont affichées au jour le jour sur notre site. Toutes les réactions des syndiqués (et elles deviennent de plus en plus nombreuses, ce qui traduit bien la qualité de la vie syndicale au sein du SI·EN-FEN), mais aussi celles de diverses personnalités sont consultables sans délai. Ce choix de la transparence est pour nous celui de la démocratie. Il nous permet d'associer chaque syndiqué à l'évolution des négociations et de montrer à nos interlocuteurs la force de notre mobilisation.

Il est clair que cette force pèse très lourd dans les débats actuels. De nombreux collègues interrogent les membres du BN pour savoir s'ils sont optimistes ou pessimistes quant à l'issue des tractations. Ni l'un ni l'autre, déterminés ! En effet l'optimisme ou le pessimisme ne déboucheraient que sur la rumeur, l'illusion trompeuse ; seules la détermination et la lucidité nous permettront de garder le cap qui nous a été fixé dans le cadre de nos mandats de congrès : la revalorisation de tous les inspecteurs, de toutes spécialités, actifs et retraités, au sein d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées.

Patrick ROUMAGNAC

Agenda

2 mai

* MEN / Nouvelle rencontre au Cabinet de J. LANG avec MM. FORESTIER, directeur - et HUSSENET, directeur adjoint (R. HASIAK – D. GAUCHON – P. ROUMAGNAC)

2 et 5 mai BUREAU NATIONAL

4 mai CONSEIL SYNDICAL

* Conseil Supérieur de l'Education (D. GAUCHON – B. LESPEDES)

9 mai

* TOULOUSE / Journée d'ouverture du congrès du SNPDEN (P. ROUMAGNAC)

10 mai

* Réunion des adhérents 1^{er} degré / académie de MONTPELLIER (P. ROUMAGNAC)

14 mai

* CLERMONT-FERRAND / Journée d'ouverture du 35^{ème} congrès de l'Association nationale des Conseillers Pédagogiques (P. ROUMAGNAC)

19 mai

* MEN / DPATE / Ouverture des négociations relatives au statut (R. HASIAK – Fr. GROSBRES – P. LARRIEU – P. ROUMAGNAC)

* MEN / Audience auprès de D. ASSOULINE au Cabinet de J.-L. MELENCHON (M.-P. COLLET – R. HASIAK – D. GUILLAIN)

22 mai

* SI.EN / Réunion de travail préparatoire à la CAPN des mutations (M.-P. COLLET – R. HASIAK – B. LESPEDES – J.-M. PETIT – P. ROUMAGNAC)

* Réunion des adhérents / Information-Orientation de la région parisienne (Fr. GROSBRES – B. LESPEDES)

23 mai

* MEN / CAPN des mutations (M.-P. COLLET – R. HASIAK – B. LESPEDES – M. LEVEQUE – M. MARUCELLI – J.-M. PETIT – S. CAZE)

* Audience FEN auprès de Jean-Luc MELENCHON (Présence d'A. CADEZ, au titre du SI.EN, dans la délégation fédérale)

30 mai

* MEN / DAF Rencontre de travail pour préciser les propositions relatives au projet de corps unique (P. ROUMAGNAC - M.P. COLLET - D. GAUCHON - F. GROSBRES - P. LARRIEU)

Hubert CLAVERIE

C'est avec stupeur et tristesse que nous avons appris le décès subit, à son domicile, de notre collègue IEN/E.T. (STI) à l'âge de 52 ans, laissant tristes et désespérés une veuve et deux grands enfants. Foudroyé par un infarctus, il s'est effondré sur sa table de travail, le 29 mars 2000, un peu après une heure du matin, alors qu'il s'appliquait à mettre la dernière main à quelques rapports en cours avant de pouvoir bénéficier pleinement de quelques jours de vacances.

Lauréat du concours de recrutement des IEN/ET en 1990, Inspecteur titulaire depuis 1992, Hubert CLAVERIE était chargé depuis plusieurs années des filières maintenance des véhicules automobiles et carrosserie/peinture. Il avait accepté, à la rentrée 99, la lourde charge de Conseiller technique de l'Inspecteur d'académie de la Gironde. Loyal, disponible, dévoué, méthodique, bon organisateur et possédant un sens aigu des réalités, Hubert exerçait, aux dires de ses supérieurs hiérarchiques, « son métier avec une grande efficacité ».

Homme calme et pondéré, courtois, attentif aux autres, possédant un sens profond des contacts humains, il était apprécié de tous. Il savait parfaitement animer des équipes et gérer des situations de crise. Selon les propos-mêmes de M. le Recteur de l'académie de Bordeaux, Hubert CLAVERIE faisait partie de « ces obscurs sans l'engagement desquels notre système ne pourrait fonctionner ». Il s'efforçait de bien faire son métier sans se soucier de la reconnaissance.

Homme de convictions, il n'hésitait pas à s'engager pour la défense de nos intérêts professionnels. Même si nos analyses divergeaient parfois, il partageait nos idéaux de justice sociale, d'égalité des chances, de laïcité et notre profond attachement au service public d'Education.

Sous les giboulées d'un vendredi après-midi de mars, nous étions nombreux, recueillis et silencieux, à l'accompagner jusqu'au cimetière de Bommès, petite commune du Sauternais où il était né et où sa famille possède une terre. La vie est parfois injuste, la mort l'est toujours lorsqu'elle frappe ceux que l'on aime.

« Adieu l'ami, on t'aimait bien... »

Christian BARTHES
IEN Economie / Gestion BORDEAUX

L'inspection n° 68

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Participez à notre grand jeu-concours Des étoiles pour le site Internet de votre Rectorat

Tous les rectorats disposent maintenant d'un site Internet. Véritable vitrine de l'académie, ce site contient le plus souvent de nombreuses informations très utiles aux usagers mais c'est aussi un remarquable outil de communication. Il permet au Recteur de mettre en valeur ses priorités et, dans le mouvement « brownien » qui a suivi la publication du rapport PAIR, d'afficher l'organisation – ou la réorganisation - des services académiques.

La place accordée aux inspecteurs dans l'organigramme du rectorat est à ce sujet significative du rôle et des missions qui leur sont confiés, mais c'est aussi l'occasion de vérifier si les deux corps territoriaux d'inspecteurs – qui effectuent des tâches analogues – sont bien l'objet d'une égale considération !

Afin d'encourager la fréquentation des sites rectoraux par les Inspecteurs, le SI.EN lance un grand concours :

« Des étoiles pour le site Internet de votre Rectorat »

Thème : quelle place faites-vous au « corps d'inspection » dans l'organigramme du Rectorat mis en ligne sur votre site Internet ?

Rappel : la circulaire ministérielle du 7 mars 1990 précise que les IPR-IA et les IEN sont placés sous l'autorité du recteur et qu'il n'existe pas de lien hiérarchique entre ces deux corps d'inspection dont les actions sont inscrites dans le cadre du Programme de travail académique.

1 étoile (d'encouragement) : aux recteurs qui ne connaissent pas encore la totalité des membres du « corps d'inspection » de leur académie.

2 étoiles : aux recteurs qui établissent encore une hiérarchie dans les corps d'inspection de leur académie.

3 étoiles : aux recteurs qui manifestent une égale considération pour l'ensemble des inspecteurs de leur académie.

4 étoiles : aux recteurs qui anticipent sur la réalisation du corps unique d'inspection.

Nota : le classement sera publié et mis à jour régulièrement sur le site Internet du SI.EN.

Sommaire

Agenda	page 2
Audience FORESTIER	page 4
Communiqué SI.EN - 5 mai	page 4
Projet de corps unique - 12 mai	page 5
Réaction du SI.EN	page 6
Communiqué du SI.EN	page 7
Ouverture des négociations	page 7
Réactions des adhérents	pages 8 et 13
Les tâches des inspecteurs territoriaux	pages 9 à 12
Rencontre DAF du 30 mai	page 14
Prise d'otage	page 15
Conseil syndical - 4 mai	page 16
Mouvement des IEN	pages 18 à 20

L'actualité en quelques chiffres

UN

C'est le corps unique d'inspection dont le ministère propose enfin la création

VINGT-CINQ

C'est la somme (en MF) prévue dans la loi de finances rectificative pour 2000 pour le « développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les circonscriptions administratives du premier degré ».

Nous avons immédiatement interrogé le ministère pour savoir quelles seraient les modalités d'utilisation de ce chapitre budgétaire qui semble destiné enfin à donner aux IEN des moyens « modernes » de travail et de communication.

TROIS CENTES

C'est le nombre d'adhérents du SI.EN qui ont déjà demandé leur mot de passe pour accéder à l'espace réservé du site Internet. Chaque fois qu'une information importante est mise en ligne sur les sites, les adhérents sont immédiatement informés par message électronique. Ils peuvent ainsi réagir à l'actualité et participer activement à la vie syndicale.

TROIS MILLE

C'est à quelques unités près le nombre d'inspecteurs que comptera le corps unique d'inspection du ministère de l'Education nationale.

QUINZE MILLE

C'est, au 28 mai 2000, le nombre de visiteurs sur le site Internet du SI.EN depuis son ouverture en avril 1999, mais le taux de fréquentation est en augmentation avec 1553 visiteurs en mars, 1663 en avril et plus de 3500 en mai où les syndiqués suivent jour après jour le déroulement des actions mises en oeuvre par le SI.EN pour obtenir la création du corps unique d'inspection.

Audience du 2 mai avec Christian FORESTIER, Directeur du cabinet de Jack LANG

Suite à l'audience du 26 avril avec André HUSSENET, Directeur adjoint du cabinet de Jack LANG, nous avons adressé une lettre à notre interlocuteur pour traduire nos inquiétudes sur la façon dont le cabinet du ministre semblait vouloir traiter notre attente. Jean-Paul ROUX était immédiatement intervenu pour soutenir nos revendications.

Notre détermination a sans doute convaincu le cabinet de l'urgence d'une nouvelle rencontre : nous avons donc été reçus le 2 mai par Christian FORESTIER accompagné d'André HUSSENET.

Il nous a été affirmé que le dossier du corps d'inspection "ne présente pas d'aspérité particulière" et que l'idée du corps unique doit s'imposer dans un délai très bref (les textes devraient être prêts fin juin pour une prise en compte dans la Loi de finances 2001).

Afin d'acter les engagements qui nous ont été donnés, nous avons immédiatement adressé à M. FORESTIER le courrier ci-contre.

Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire général

Paris le 2 mai 2000

à

Christian FORESTIER
Directeur du cabinet
du Ministre de l'Education nationale

Monsieur le Directeur,

Suite à l'audience que vous nous avez accordée ce jour, nous vous rappelons que nous attendons que soient prises sans délai les mesures reconnaissant l'unicité de la fonction d'inspection et l'égalité de dignité des missions d'inspection.

Il s'agit notamment de revaloriser la situation des Inspecteurs de l'Education Nationale dans le cadre d'une grille indiciaire unique traduisant l'égalité de qualification professionnelle des inspecteurs et leur assurant une réelle promotion par rapport aux corps d'origine.

Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer les engagements pris lors de cette audience :

- la communication de propositions précises avant le 12 mai ;
- l'ouverture de négociations dans la semaine suivante afin de déboucher sur un texte définitif qui sera pris en compte dans la Loi de finances 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, ...

5 mai 2000 - Communiqué du SI.EN

Le Conseil syndical du SI.EN-FEN, réuni à Paris le 4 mai 2000, a pris acte des engagements qui ont été donnés à la délégation reçue le 2 mai par Christian FORESTIER, directeur de cabinet de Jack LANG.

Il a également accepté le calendrier annoncé qui, sur la base de propositions qui seront faites par le ministre avant le 12 mai, permettra d'engager des négociations dès la semaine suivante pour aboutir fin juin 2000 à des décisions qui seront prises en compte dans la Loi de finances 2001.

Bien qu'il ne mette pas en doute la volonté du ministre de revaloriser les Inspecteurs de l'Education Nationale, le Conseil syndical a manifesté sa méfiance à l'égard du processus engagé : il conviendra en effet de vérifier si les propositions qui seront faites peuvent constituer une base acceptable de négociation, puis de veiller au respect des échéances annoncées.

C'est pourquoi le SI.EN-FEN a décidé de mettre en oeuvre - si nécessaire - dès le 19 mai un plan d'action médiatisé. Il exprimera ainsi la colère des inspecteurs sous des **formes qui conduiront inévitablement à perturber le fonctionnement du système éducatif, notamment dans la période sensible des examens et concours.**

Dès 1993, Jack LANG, alors ministre de l'Education nationale s'était engagé à reconnaître l'unicité du corps d'inspection et l'égalité de dignité des missions de tous les inspecteurs. Depuis lors, tous les rapports d'experts ont abouti à la même conclusion et le dernier en date, celui de Pierre DASTE, a recommandé clairement la constitution d'un corps unique d'inspection.

Cette trop longue attente ne peut aujourd'hui connaître un épilogue qui ne serait qu'une demi-mesure : c'est une question de justice mais aussi de reconnaissance du rôle des inspecteurs dans le fonctionnement et l'évolution du système éducatif.

Ce sera également l'occasion pour Jack LANG, en concrétisant la voie qu'il avait tracée il y a quelques années, de montrer la permanence de ses convictions et la continuité de son action ministérielle.

Le projet de création d'un corps unique d'inspection

Conformément aux engagements pris lors de l'audience du 2 mai, Monsieur FORESTIER a communiqué le 12 mai, en fin d'après-midi, les propositions du ministère.

12 mai 2000

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Projet de création d'un corps unique d'inspection.

Le projet de création d'un corps unique des corps d'inspection (2889 inspecteurs concernés au 1er janvier 2000 - 1880 IEN et 1089 IA-IPR) s'inscrit dans un contexte d'amélioration du fonctionnement du système éducatif qui implique notamment une évolution de l'encadrement pédagogique mais aussi un aménagement du statut des personnels d'inspection. Des mesures ont été prises, d'autres sont en préparation, des problèmes subsistent :

- L'application du protocole Durafour aux enseignants de type certifié et assimilé a pour conséquence de placer le corps des IEN dans une situation indicielle inférieure à celle des corps vivier et rend particulièrement inopérants les dispositifs de classement dans le corps des IEN. Il convient toutefois de noter que ce problème sera résolu par une clause de sauvegarde prévue dans un projet de décret actuellement en cours de signature.

- Le corps des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) a obtenu récemment (décret n°99-20 du 13 janvier 1999) la création d'une hors-classe permettant d'accéder à la hors-échelle lettre B, pour environ 15% du corps.

Les inspecteurs de l'éducation nationale et les inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux jouent un rôle capital dans le bon fonctionnement du système éducatif.

L'évolution de ce système et la gestion de ses personnels au cours des dix dernières années nécessitent maintenant de revoir le statut des personnels d'inspection et leur position au sein de l'organisation territoriale.

- Le décret statutaire des IA-IPR et des IEN du 18 juillet 1990 constitue une préfiguration de la fusion des deux corps puisque:

un décret commun fixe le statut des deux corps,

les missions définies par le décret sont communes,

les mesures transitoires d'accès au corps des IA-IPR par voie de liste d'aptitude depuis 1990 (45% de l'ensemble des recrutements de l'année au lieu de 25%), reconduites en 1995 pour cinq ans (promotion de 240 IEN supplémentaires) ont renforcé le poids des ex-IEN dans le corps des IA-IPR.

- L'identité professionnelle et le parcours universitaire des enseignants actuellement recrutés aux différents niveaux d'enseignement se sont beaucoup rapprochés ces dernières années.

Il est donc proposé d'étudier la création d'un corps unique à trois grades.

Le grade de base culminerait à l'indice 901, le grade intermédiaire conduirait à la hors-échelle A et un grade supérieur à la hors-échelle B. Le pyramidage du nouveau corps serait fixé de manière à ouvrir de nouvelles perspectives de carrière à l'ensemble des personnels d'inspection.

Dans cette hypothèse deux niveaux de recrutement coexisteraient avec deux viviers de recrutement. Des doubles valences pourraient être envisagées au moment du recrutement. La distinction entre les deux premiers grades pourrait ne plus être fondée sur les catégories d'enseignants inspectés, mais sur les niveaux de la scolarité des élèves - le primaire et le collège, les lycées. La question du rattachement de la spécialité « information et orientation » à tel ou tel grade demeure ouverte.

Il ne saurait y avoir création d'un corps unique sans travail avec les organisations syndicales, sur les missions des corps d'inspection, sur la répartition de ces missions par niveau d'enseignement et type d'établissement, sur les critères de recrutement et donc sur les capacités disciplinaires et généralistes des personnels d'inspection, sur leur formation initiale et continue, sur l'organisation du travail collectif et individuel, et sur la gestion qualitative et de proximité du corps (outils d'évaluation, procédures de promotion, mobilité et parcours professionnel).

A partir de ce schéma, une rencontre devrait être organisée rapidement avec les syndicats représentés en CAPN, pour recueillir leur avis et leurs propositions concrètes d'évolution de ces deux corps vers un corps unique.

La première réaction du SI.EN aux propositions du ministère

Après avoir procédé pendant le week-end à une consultation par messagerie électronique à laquelle de nombreux adhérents ont apporté leur contribution, le Bureau National a décidé :

- d'une part d'accepter de participer à la négociation car la décision de créer un corps unique est un point de départ positif,
- d'autre part de déposer un préavis de grève compte tenu de l'insuffisance et de l'incohérence des propositions qui nous sont faites.

Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire général

Paris le 15 mai 2000

à

André HUSSENET
Directeur adjoint du cabinet
du Ministre de l'Education nationale

Monsieur le Directeur,

Si notre organisation apprécie que la première échéance convenue ait été respectée, nous sommes au moins perplexes et parfois même choqués par le contenu du texte que vous nous avez présenté.

Nous apprécions l'affirmation selon laquelle le projet de création d'un corps unique des corps d'inspection s'inscrit dans un contexte d'amélioration du service public d'éducation. Nous aurions cependant souhaité que l'idée d'égalité des missions d'inspection, qui sous-tendait les propos du ministre Jack LANG en 1993 et que nous ne retrouvons qu'en filigrane dans le texte du 12 mai, ait été explicitement formulée dans les préliminaires ; ceci eût sans doute contribué à éviter les dérives que nous relevons dans la suite du propos.

La proposition d'un corps unique à trois grades nous paraît totalement inacceptable. Si nous y ajoutons le fait que le grade de base « culminerait à l'indice 901 » (c'est-à-dire à l'indice 733NM, soit l'indice actuel de fin de classe normale du corps des IEN, celui-là même qui est fortement critiqué dans le premier paragraphe du texte) nous sommes en droit de parler de provocation. Nous ajoutons que nous réclamons que nos collègues retraités bénéficient enfin d'une évolution indiciaire par voie d'intégration, ce que ne permettrait pas le dispositif envisagé.

Nous rejetons d'autre part l'idée de niveaux de recrutement qui serait fondée sur les niveaux de scolarité des élèves. Si nous affirmons par ailleurs que le recrutement doit prendre en compte les spécialités (discipline, niveau d'enseignement, missions), nous refusons par avance tout ce qui pourrait venir en contradiction de l'affirmation de l'égalité des inspecteurs quelle que soit leur spécialité.

Nous rappelons l'urgence de la situation et nous nous déclarons prêts à participer à une première séance de négociations dans la semaine du 15 mai. Nous précisons que nous viendrons au ministère avec beaucoup de circonspection et que nous nous montrerons particulièrement attentifs à la prise en compte des observations faites dans ce courrier.

Le corps des inspecteurs est particulièrement motivé et déterminé. Le document que vous nous avez transmis ne peut suffire à apaiser nos inquiétudes. En cohérence avec ses engagements, et suite à l'avis de son Conseil Syndical, le SI.EN-FEN déclare solennellement qu'il a décidé de déposer un préavis de grève, même s'il n'ignore pas que celle-ci pourrait être fortement préjudiciable aux usagers du système éducatif dans la période des examens et concours.

Vous remerciant par avance de bien vouloir nous communiquer le plus rapidement possible la date de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,

17 mai 2000 - Communiqué du SI.EN

Conformément à ses engagements, le ministère de l'Education nationale vient de soumettre aux organisations syndicales représentatives des inspecteurs un projet de création d'un corps unique d'inspection. Ce projet, qui s'inscrit, selon le ministère, dans un contexte d'amélioration du fonctionnement du système éducatif, rappelle que les IA-IPR et les IEN exercent les mêmes missions et qu'ils interviennent auprès d'enseignants dont l'identité professionnelle et le parcours universitaire sont désormais identiques.

Le SI.EN-FEN a accepté de s'engager dans le processus de négociation proposé car le principe de création d'un corps unique lui paraît un point de départ positif. Toutefois, il a décidé de déposer un préavis de grève (qui se situerait pendant la période des examens et concours) car les modalités esquissées dans le projet initial ne permettraient aucune amélioration de la situation des IEN et laisseraient subsister une différenciation de grade basée sur les niveaux d'enseignement. La négociation qui s'ouvrira le vendredi 19 mai, et dans laquelle le SI.EN-FEN sera la première organisation reçue au ministère, devra aboutir à un dispositif où sera enfin reconnue sans détours l'égalité de dignité des inspecteurs quelle que soit leur spécialité.

L'encadrement pédagogique doit évoluer vers une organisation plus collégiale du travail et des approches transversales dont la mise en oeuvre sera facilitée par un statut unique des personnels d'inspection : c'est cet enjeu essentiel qui constitue le fondement des revendications du SI.EN-FEN et des aspirations de la grande majorité des inspecteurs.

19 mai / Engagement tenu : ouverture des négociations

Une première séance de négociations où le SI.EN a réaffirmé ses exigences pour la revalorisation des IEN.

La première séance de négociations sur la future position des personnels d'inspection au sein du système éducatif (statut, missions, gestion du corps) a réuni :

Pour le ministère

- plusieurs représentants des services de la DPATE sous la houlette de Béatrice GILLE, Directrice

- un représentant de la DAF
- des représentants de la DPE
- un représentant de la DESCO

Pour le SI.EN-FEN

- Francine GROSBRAS
- Renée HASIAK
- Pierre LARRIEU
- Patrick ROUMAGNAC

Prévue pour deux heures, la réunion en a finalement duré presque trois, ce qui traduit bien la densité - et parfois la fermeté, si ce n'est l'âpreté - des échanges. Le travail a été basé sur l'analyse approfondie du document transmis le 12 mai par le ministère.

Les représentants du SI.EN-FEN se sont montrés attentifs aux analyses de l'administration, mais ont eu à réagir avec vivacité à plusieurs reprises pour défendre leurs positions (en relation avec leurs mandats de congrès) et montrer en quoi le modèle proposé était en total décalage tant avec les besoins du système qu'avec les attentes des inspecteurs.

En fin de discussion, et en accord avec l'administration, nous nous sommes attachés à définir les points d'accord, les difficultés et les points de désaccord entre les propositions du ministère et ce sur quoi nous souhaitons déboucher.

Les points d'accord

- volonté d'inscrire le projet dans une perspective d'amélioration du fonctionnement du système éducatif ;
- affirmation de la nécessité d'un corps unique d'inspecteurs ;
- nécessité de développer la concertation pour définir d'une part les missions et les moyens requis pour leur accomplissement, d'autre part la gestion du corps (évaluation, promotion, affectation...);
- prise en compte de l'urgence de la situation et de l'échéance fixée par le cabinet du ministre (fin juin) pour que le nouveau statut puisse trouver sa concrétisation budgétaire dans le cadre de la Loi de finances 2001.

Les difficultés à régler

- rechercher les moyens de faire bénéficier nos collègues retraités d'une revalorisation de leur situation ;
- développer le débat sur le concept de mobilité et sur ses conséquences.

Les points de désaccord

- Le SI.EN-FEN rejette totalement l'idée d'un corps unique à trois grades. Il considère

que le premier grade « culminant » à l'indice brut 901 est une forme de provocation. Il affirme que le recrutement par niveau maintiendra le clivage que nous connaissons actuellement, ce qui rendra vaine toute tentative de travail en commun sur des territoires ; ainsi le dispositif envisagé ne pourrait en aucune manière concourir à servir l'objectif prioritaire de ce nouveau statut, à savoir l'amélioration du fonctionnement du système éducatif.

- L'administration affirme que le pyramidage des grades (non présenté à ce jour) permettra d'assurer une très large revalorisation des IEN ; selon elle tout IEN -recruté à un âge adéquat- serait assuré de finir à minima à l'indice hors échelle A3.

Les décisions prises

- A la demande du SI.EN-FEN une réunion technique à laquelle participeront exclusivement la DPATE et la DAF (représentée par son directeur M. DELLACASAGRANDE) permettra d'étudier en détail les propositions de l'administration et de voir ce qui permet à cette dernière d'affirmer que son intention est de revaloriser d'une manière « très significative » la situation des IEN.

- D'autres rencontres avec la DPATE, la DESCO et la DPE viseront à avancer sur la question des missions, de l'organisation du travail et de la gestion du corps.

Ces réunions se tiendront avant la fin du mois de mai.

Quelques réactions aux propositions du ministère (13/18 mai)

De très, très nombreuses réactions nous sont parvenues immédiatement par messagerie électronique. Elles témoignent de la mobilisation des collègues. Certaines sont des réactions d'humeur brèves - elles sont reproduites ici de manière anonyme - d'autres sont plus développées, et permettent de conduire en temps réel le débat syndical interne.

13-05 Alain PETIT, Marne

Positif, le ministère a respecté son engagement de faire des propositions pour le 12 mai et d'ouvrir rapidement la négociation.

La proposition de création d'un « corps unique » est une avancée historique qu'il faut saluer.

Pendant un corps unique à trois grades, deux niveaux de recrutement et deux viviers, la ficelle est un peu grosse et on ne veut toujours pas mélanger les serviettes et les torchons : il y va de notre dignité.

La distinction entre les deux premiers grades pourrait ne plus être fondée (propose-t-on par ces deux grades de reconduire purement et simplement le clivage actuel ?) sur les catégories d'enseignants (c'est justement l'inspection de personnels de même niveau de recrutement qui fondait l'exigence de parité !) mais sur les niveaux de la scolarité... Et le troisième grade ? C'est pour qui ?

Le corps unique à un seul grade est une question de principe. C'est le mandat confié au B.N, il faut en faire un préalable sinon il n'y a que l'emballage qui change.

Si le corps unique vu par le MEN permet d'escamoter nos revendications, autant demander deux corps distincts avec un même déroulement de carrière... Bon courage !

13-05 M. V. - Isère

J'ai apprécié la détermination du SI.EN, je l'ai fait savoir à tous mes collègues du département. **Beaucoup sont prêts pour une action si elle s'avérait nécessaire.**

14-05 Claude AUGER, Bouches du Rhône

Le projet de création ne me paraît intéressant que s'il permet une revalorisation immédiate (c'est-à-dire avec mise en oeuvre sous moins d'un an) et significative du traitement des IEN, du type de celle qui a déjà eu lieu pour les chefs d'établissement... et qui continue (cf. l'article du Monde daté du 13 mai, page 13).

Cette exigence concerne particulièrement les IEN non issus du corps des professeurs agrégés (ceux-ci ont d'ores et déjà des « portes de sortie-promotion » quoiqu'il arrive).

Sinon, un nombre certain d'IEN iront chercher ailleurs (du côté du corps des personnels de direction par exemple, ou autre) cette revalorisation absolument indispensable : le rapport traitement / charge de travail - responsabilité, dans l'absolu et relativement aux « corps - viviers » est devenu inacceptable.

Les autres éléments (recrutement, formation, évaluation...) me paraissent secondaires par rapport à l'exigence première et centrale d'une revalorisation immédiate (et immédiate pour tous) et significative.

Je compte sur le SI.EN pour être très combatif sur ce dossier.

14-05 Dominique BRULE, Ardennes

Naturellement, j'éprouve comme tout un chacun de l'impatience à voir se réaliser l'unification des corps d'inspection. En effet, cette différence est tout de même un résidu provenant des structures scolaires du XIX^{ème} siècle et du niveau de recrutement des enseignants. A présent, depuis la création des IUFM et les modalités de recrutement des enseignants du premier degré, la différence de statut IEN/IPR-IA n'a plus de sens.

Cependant, je me pose des questions sur les modalités d'intégration des IEN dans le corps des IPR/IA

- quelle durée pour que l'ensemble des IEN le soient effectivement ?

- est-ce simplement l'intégration sans augmentation de l'indice initial ? Dans ce cas, où est la revalorisation ?

J'ai, à ce propos, une fort mauvaise expérience d'intégration dans le corps des PE qui a bloqué l'évolution de ma carrière et m'a été défavorable lors du reclassement en tant qu'IEN.

De plus, certains PE hors classe ou DEA ont un traitement quasiment équivalent à celui de l'IEN. Ce n'est pas seulement le montant des indemnités qui doit faire une différence.

La redéfinition des statuts devrait être soumise à l'ensemble des IEN et IPR-A avec pourquoi pas des rencontres départementales ou académiques sur ce thème. Cependant, l'intégration n'a pas à être bloquée dans l'attente d'une redéfinition précise des missions et de la formation. Nous avons déjà trop attendu. **Merci de nous représenter et bon courage.**

14-05 Alain MARIE, Dijon

Ce projet de création de corps unique est inacceptable. Outre cet éclatement en trois grades qui risque de reconduire voire d'amplifier la non-lisibilité de l'organisation des corps d'inspection pédagogique, nous pouvons mettre en évidence de nombreuses contradictions par rapport à l'objectif poursuivi :

· *Quid de la revalorisation des IEN si l'indice terminal du premier grade reste à 731 NM. Cette proposition relève de la provocation ou de l'ignorance du ministère sur la réalité du terrain. Collègues bloqués au 731 depuis 10 ans, PLP ou certifiés hors classe refusant d'accéder aux fonctions d'inspection puisque l'accès au corps ne présente aucun intérêt en termes de promotion. **Sous la barre des 818 NM, l'indice terminal d'une classe normale ne peut être accepté.***

· *Positionner les éventuels grades selon la nature des enseignants inspectés est contraire à la volonté de Monsieur LANG de reconnaître l'égalité de dignité des différents degrés d'enseignement et des enseignants.*

En revanche, la proposition relative à l'évolution des missions, aux critères de recrutement des personnels d'inspection et aux conditions de leur formation initiale et continue semble lé-

gitime sous réserve d'obtenir au préalable une revalorisation significative de notre fonction.

Ces propositions sont très décevantes au regard des conclusions du rapport DASTE. En termes de négociation, deux stratégies me paraissent opportunes :

- Le corps unique

La notion de corps unique doit être claire. Une seule proposition est acceptable, celle de Monsieur DASTE aboutissant à la création d'un corps unique d'IPAC avec indice terminal de la classe normale jusqu'à la hors-échelle A.

- La deuxième voie

Le corps unique mobilise un sentiment de rejet très important de bon nombre de nos interlocuteurs. En conséquence, nous pouvons voir dans la proposition du ministère **la volonté de les rassurer en proposant un corps unique au rabais.**

Les collègues veulent obtenir la reconnaissance de leur mission et la dignité de leur fonction. Ceci passe par une revalorisation qui concerne l'ensemble du corps des actuels IEN.

Ainsi devant une éventuelle impossibilité d'aboutir à la création d'un corps unique acceptable, nous pourrions proposer de créer le nouveau corps des IPAC qui accueillerait l'ensemble des IEN avec la même grille indiciaire que celle des IA-IPR.

Un des arguments forts pour justifier cette notion d'égalité de traitement concerne l'égalité de dignité des niveaux et voies de formation mais surtout la possibilité pour un inspecteur passionné par le premier degré ou par la voie professionnelle de pouvoir poursuivre sa mission sans être contraint de devoir quitter ses fonctions pour pouvoir accéder à une promotion. **De fait les enseignements primaires et professionnels sont considérés comme des voies de garage.** En ce qui concerne l'enseignement professionnel l'appui du ministre délégué peut nous être très utile.

Merci encore pour votre détermination et votre professionnalisme. Courage, la victoire me semble encore loin.

14-05 P. P. - Nord

Quelle mascarade ! De qui se moque-t-on ? « Le grade de base » culminerait à l'indice 901 ! (733 INM) ! Quel changement ! Quelle promotion ! Arrêtons cette farce ! Seule la proposition du SI.EN (corps unique avec échelonnement indiciaire 581 (INM) - échelle lettre A - échelon fonctionnel lettre B) est une véritable évolution et une reconnaissance « du rôle capital dans le bon fonctionnement du système éducatif joué par les IEN et les IPRIA » !

Suite des réactions page 13

Rapport *sur les tâches des inspecteurs territoriaux*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

LES TÂCHES DES INSPECTEURS TERRITORIAUX

Mars 2000

Alain DULOT

Jean FERRIER
Inspecteurs généraux

André MENAGER

Résumé

La mission confiée aux deux inspections générales consistait à identifier les tâches effectuées par les corps territoriaux d'inspection (IEN et IA.-I.PR), à évaluer ce qui, dans ces tâches, relève de la gestion administrative et à proposer des solutions afin qu'une part plus importante de leur activité soit consacrée à l'inspection et à l'animation pédagogique.

L'investigation, conduite principalement sur la base d'un questionnaire écrit adressé à plus de 500 inspecteurs et de renseignements collectés lors de plusieurs déplacements dans les académies, a d'abord mis en lumière la grande diversité des situations :

- diversité dans les conditions d'exercice du métier : aussi bien dans le poids des charges, le champ géographique d'intervention, le nombre d'établissements et d'enseignants en responsabilité que dans la qualité des moyens logistiques dont dispose chaque inspecteur ou dans la nature même des missions qui lui sont confiées ;
- diversité aussi dans la définition des missions telles qu'elles apparaissent dans le décret statutaire : inspection et évaluation, participation aux examens et concours (tâche particulièrement lourde pour les inspecteurs des enseignements technique et professionnel), formation et animation, relations avec les établissements... Ainsi apparaît la polyvalence de l'inspecteur mais il existe aussi des écarts importants d'une catégorie d'inspecteurs à l'autre et, au sein de chaque catégorie, d'un inspecteur à l'autre.

Cette diversité des situations ne masque cependant pas l'unité de la problématique. Car le constat d'ensemble reste le même : comme on pouvait le craindre, la multiplicité des tâches tend à éloigner les corps d'inspection de leur mission première, au point que celle-ci est de moins en moins leur première mission.

Si chacun reconnaît la prééminence de principe de la mission originelle d'inspection et d'animation pédagogique qui doit garantir la qualité de l'enseignement, tous s'accordent à dire que, dans les faits, divers obstacles viennent contrarier ce primat de la fonction pédagogique.

En effet, bien d'autres activités se sont ajoutées à cette mission initiale : demandes d'avis et d'expertise, participation à des enquêtes, contacts et réunions institutionnels, relations avec les partenaires, gestion des ressources humaines, organisation de la formation, missions particulières confiées par l'administration centrale, le recteur ou l'inspecteur d'académie...

Le mode même de fonctionnement de la vie académique concourt à cette situation. Beaucoup d'inspecteurs dénoncent, notamment, la prolifération des réunions qui saturent leurs agendas, compromettent leurs plans d'inspection et, en les mobilisant, raréfient leur présence dans les établissements. Il en résulte un éparpillement de la fonction, une mise en miettes du travail d'inspection.

La multiplicité des tâches tend à éloigner les corps d'inspection de leur mission première.

La prolifération des réunions ... conduit à l'éparpillement de la fonction.

Rapport

sur les tâches des inspecteurs territoriaux

Les tâches dites « administratives » sont plutôt des tâches d'administration pédagogique.

Les besoins de l'appareil éducatif se sont accrus.

Dans le premier degré, le métier d'IEN demande une polyvalence croissante.

La logistique, dans la plupart des cas, ne suit pas.

Les inspecteurs sont insuffisamment secondés.

Une articulation réussie entre le disciplinaire et le transversal est l'enjeu majeur.

Premier degré : enracinement local et maillage pédagogique.

Ce constat mérite cependant d'être quelque peu atténué. Aussi fâcheux soit-il, il ne constitue pas pour autant un détournement de fonction. En effet, la frontière entre pédagogie et administration s'avère particulièrement fluide, et bien des interlocuteurs, discutant ce dualisme conceptuel un peu sommaire, ont eu du mal à faire le tri, parmi leurs activités, entre celles qui relèveraient de l'un ou de l'autre de ces ordres. En outre, la quasi-totalité des activités des inspecteurs gardent une dimension pédagogique et les tâches dites « administratives » sont plutôt des tâches d'administration pédagogique.

Il n'en reste pas moins que l'évolution enregistrée dans l'activité des inspecteurs s'est faite au détriment de leur présence dans les classes, au plus près des enseignants et des élèves.

Avant de rechercher des solutions, il a paru indispensable de s'interroger sur les raisons d'une telle évolution. Or les facteurs explicatifs se situent à la fois dans la sphère scolaire, voire « sociétale », et du côté des instances qui ont la charge de l'administrer.

Il est certain d'abord que les besoins de l'appareil éducatif se sont accrus. Du fait de l'évolution de la société, de la nouvelle répartition des compétences née du double mouvement de décentralisation et de déconcentration, du développement de la politique éducative dans le souci de mieux répondre aux exigences du système scolaire et aux difficultés des publics accueillis (ZEP, démarche de projet, politique contractuelle...), le champ d'intervention des corps d'inspection s'est peu à peu élargi. Cet élargissement s'est trouvé à la fois consacré et accru par les textes statutaires de 1990 qui les régissent. De surcroît, bien des tâches tendent à se complexifier, comme le montre l'exemple de l'enseignement du premier degré, où le métier d'IEN demande une polyvalence croissante, ou encore celui des examens et concours dont la charge tend à s'alourdir avec l'apparition de nouveaux modes d'évaluation. Il en résulte que les corps d'inspection sont de plus en plus sollicités par les services académiques, en quête d'un regard expert. Mais alors même que les autorités éducatives mobilisaient davantage, et de manière parfois désordonnée, les corps d'inspection, elles n'ont pas su leur donner les moyens d'assurer convenablement leurs missions.

Ainsi, l'exercice de la fonction d'inspection ne bénéficie pas d'éléments « facilitateurs » et, souvent, le problème, pour les inspecteurs, n'est pas que l'administration leur demande trop, mais qu'elle ne leur apporte pas assez. La logistique, dans la plupart des cas, ne suit pas : les inspecteurs du second degré, notamment, ne disposent presque jamais de véritables secrétariats ; l'accès aux informations de base nécessaires est rarement aisé ; enfin le budget destiné aux déplacements reste limité. Dans le second degré au moins, la nécessité de s'auto-administrer constitue une contrainte lourde, mobilisant un temps et une énergie qui seraient mieux utilisés ailleurs. En outre, les inspecteurs ne peuvent guère s'appuyer sur des relais qui leur permettraient de démultiplier leur action et de mieux encadrer les enseignants dont ils ont la responsabilité : dans le premier degré, ces relais existent par le biais des conseillers pédagogiques, mais des manques subsistent quantitativement et qualitativement ; dans le second degré, sauf cas très particuliers, ils sont tout simplement inexistantes. Les inspecteurs sont donc insuffisamment secondés.

Ils sont aussi et surtout insuffisamment pilotés. La fonction d'inspection est trop généralement négligée par les autorités académiques, et ceux qui l'exercent laissés à eux-mêmes. Cette carence de « management » s'observe peu dans le premier degré où, grâce à la tenue régulière de conseils d'IEN, l'inspecteur d'académie anime l'équipe d'inspecteurs. Elle est en revanche très sensible dans le second degré, où le « programme de travail académique », arrêté de concert par le recteur et le correspondant de l'IGEN, ne joue pas, actuellement en tout cas, le rôle d'impulsion, de coordination et de régulation qui devrait être le sien, dans le cadre d'un vrai projet académique qui aurait su intégrer aussi la dimension d'un « projet pédagogique ». Pour l'heure, les autorités académiques privilégient encore trop souvent un pilotage gestionnaire au détriment d'un pilotage pédagogique, comme si elles avaient oublié l'élève, et comme si le souci des moyens avait pris le pas sur celui des fins.

C'est dire que les fonctions d'inspection et d'animation méritent d'être développées et renforcées. Une articulation réussie entre le disciplinaire et le transversal en est l'enjeu majeur. Sur le terrain, le besoin est très perceptible, aussi bien chez les enseignants que chez les chefs d'établissement, et il se révèle grandissant. De ce besoin, chacun d'ailleurs est parfaitement conscient, à commencer par les inspecteurs eux-mêmes, unanimes à déplorer de ne pas pouvoir mieux y répondre.

Les voies de la remédiation doivent être, pour certaines, appropriées à chaque niveau d'enseignement et, pour d'autres, communes à tous les corps d'inspection.

- Les inspecteurs du premier degré occupent une position particulière et, à certains égards, enviable : grâce à leur enracinement local et au maillage pédagogique dont ils bénéficient, ils forment à la fois un échelon de proximité et une force d'impulsion et de coordination. Il est néanmoins nécessaire de recentrer leurs activités en rationalisant davantage le fonctionnement des

Rapport

sur les tâches des inspecteurs territoriaux

Moderniser les structures en repensant le cadre juridique des écoles.

Donner aux inspecteurs les moyens d'un véritable professionnalisme.

Ce n'est pas en réduisant les tâches administratives que l'on dégagera des moyens suffisants pour répondre aux besoins.

Il faut que soit plus clairement identifié un pilote.

services administratifs des inspections académiques (afin d'éviter les redondances et les pertes d'énergie), en veillant à ne pas confier aux inspecteurs des tâches d'organisation pure, particulièrement en matière d'examens et concours, et en limitant le temps qu'ils consacrent à la formation, dans le souci de ne pas obérer à l'excès leur emploi du temps et de leur laisser le maximum de disponibilité.

Il est souhaitable aussi de moderniser les structures en repensant le cadre juridique des écoles (en s'interrogeant en particulier sur la possibilité de les ériger en EPLE) et en dotant les inspecteurs de véritables outils de gestion.

- Quant aux inspecteurs du second degré, il convient de les mettre en mesure eux aussi d'assurer leur mission première. Pour les y aider, il devrait être possible de les dégager de quelques-unes de leurs charges, par exemple en matière d'enquêtes ou de participation aux instances institutionnelles (certaines CAPA). Les véritables allègements restent toutefois tributaires d'hypothétiques évolutions externes, notamment dans le domaine des examens et concours: la lourde charge qu'ils représentent ne peut être significativement allégée sans une modification des procédures de certification.

Il n'est pas douteux non plus que le dispositif serait beaucoup plus productif si l'on améliorait surtout les conditions d'exercice de la fonction en donnant aux inspecteurs, à travers un renforcement de la logistique (un vrai secrétariat, un équipement digne de ce nom, un accès aisé aux informations utiles), les moyens d'un véritable professionnalisme.

- D'autres mesures sont communes aux deux niveaux d'enseignement. Certaines sont de nature quantitative. Si l'on souhaite que soient réellement assurées les missions d'inspection et d'animation, il est indispensable de doter les corps d'inspection des moyens humains - c'est-à-dire des postes - nécessaires. Il est certain, en effet, que ce n'est pas en réduisant leurs tâches administratives que l'on dégagera des moyens suffisants pour répondre aux besoins. Dans le premier degré, il s'agit d'étoffer les équipes en accroissant le nombre des inspecteurs et plus encore celui des conseillers pédagogiques. Dans le second degré, il s'agit de renforcer de manière très sensible le corps des inspecteurs (on ne voit pas comment un inspecteur pourrait suivre et animer plus de 500 enseignants) et d'instituer des relais qui, là, n'existent pas encore.

D'autres mesures sont de nature qualitative. Elles visent à assurer une meilleure prise en charge de la fonction d'inspection par l'institution éducative toute entière. Ainsi, à l'échelon académique, cette fonction doit-elle être davantage et mieux pilotée. Pour cela, il faut que soit plus clairement identifié un pilote et que soient mis en oeuvre, en termes d'objectifs, d'indicateurs et d'exploitation des résultats, les moyens de ce pilotage.

Au niveau national, dix ans après la publication des textes statutaires qui régissent les corps territoriaux d'inspection, le moment semble venu de redéfinir leurs missions. C'est l'essence même du métier qui mérite d'être clarifiée. En tout cas, l'attente est forte et les besoins, on l'a vu, bien réels.

Propositions et recommandations

DANS L'IMMEDIAT, MIEUX UTILISER LES RESSOURCES DISPONIBLES

Propositions communes aux inspecteurs des premier et second degrés

Fournir aux inspecteurs les moyens de travailler plus efficacement

- leur procurer, en temps et en heure, les données dont ils ont besoin (états VS, bases de données comme INPEC ou IPES par exemple),
- leur permettre d'accéder aisément à toutes informations complémentaires existantes (ex : EPP) et confier aux CATI ou aux services statistiques départementaux le soin d'exploiter un certain nombre d'informations utiles comme les résultats des évaluations nationales,
- mettre à leur disposition des outils de communication adaptés (téléphone, télécopie, messagerie électronique couplée à un ordinateur portable, etc.),
- leur assurer les possibilités de déplacement indissociables de leurs fonctions.

Faire relayer leur action pour en démultiplier les effets

- renforcer les équipes qui aident les inspecteurs dans le premier degré et les généraliser dans le second degré,
- consolider les secrétariats de manière significative.

Rapport

sur les tâches des inspecteurs territoriaux

Permettre une meilleure maîtrise du temps

- mieux organiser la mise en oeuvre des sollicitations ministérielles: assurer leur cohérence avec la circulaire de rentrée, en donner la liste à la fin de l'année scolaire précédente dans toute la mesure du possible, au début de l'année au plus tard, ne pas les multiplier pendant l'année scolaire et laisser aux acteurs de terrain le temps d'y répondre,
- rationaliser les demandes des services administratifs des rectorats et des inspections académiques, limiter le nombre des enquêtes et éviter les doublons,
- ne pas s'en remettre aux inspecteurs pour les tâches d'organisation pure (examens et concours par exemple),
- améliorer la gestion des réunions dont la prolifération anarchique perturbe le bon fonctionnement de l'institution. Libérer deux jours consécutifs par semaine de toute réunion afin de permettre une organisation cohérente du travail d'inspection et d'animation pédagogique.

Propositions propres au premier degré

- établir une liaison directe entre l'inspection académique et les écoles pour toutes les demandes qui ne sont pas d'ordre pédagogique ; transmettre aux inspecteurs le contenu de l'enquête et, à l'issue de la collecte, le résultat pour ce qui concerne le département et leur circonscription,
- repousser au mois de juillet l'essentiel des épreuves de recrutement des professeurs des écoles pour lesquelles le concours des inspecteurs est requis,
- limiter à deux semaines, au maximum, le temps que les inspecteurs consacrent à la formation continue des enseignants,
- insérer les inspections du premier degré dans un réseau informatique cohérent allant du ministère aux écoles, en passant par le rectorat et l'inspection académique.

Propositions propres au second degré

- augmenter d'environ 250 le nombre d'inspecteurs afin que chacun d'eux n'exerce pas sa responsabilité sur plus de 500 professeurs,
- mettre systématiquement en place, là où ils n'existent pas encore, des relais sous la forme de conseillers pédagogiques ou d'aides-inspecteurs à temps partiel.

ENGAGER UNE ACTION A PLUS LONG TERME

Dans le premier degré

- revoir la structure juridique des écoles: réfléchir à la création d'établissements publics locaux d'enseignement dotés de chefs d'établissement, véritables relais pour l'institution en général, les inspecteurs en particulier,
- conduire une réflexion sur la nécessité de généraliser les fonctions d'inspecteur du premier degré, adjoint à l'IA-DSDEN,
- repenser le rôle des conseillers pédagogiques et la durée d'exercice de la fonction.

Dans le second degré

- alléger les procédures de promotion des enseignants,
- alléger les modalités de certification et mutualiser les sujets des examens.

Propositions communes aux inspecteurs des premier et second degrés

- élever le niveau des collaborateurs. Recruter les secrétaires des corps d'inspection au niveau de SASU,
- améliorer le pilotage des corps d'inspection,
- identifier une responsabilité managériale claire et assumée,
- mettre en oeuvre les moyens du pilotage :
 - associer les inspecteurs à la réflexion préalable conduisant à la rédaction du plan de travail académique,
 - fixer le rythme d'inspection des enseignants,
 - faire effectuer chaque année un bilan d'activités par les inspecteurs et un plan de travail pour l'année suivante,
 - effectuer l'inventaire des compétences particulières disponibles au niveau académique ou départemental afin d'utiliser mieux les compétences et de les mutualiser,
 - mieux exploiter les documents élaborés par les inspecteurs, à commencer par les rapports d'inspection.
- organiser le renouvellement régulier de l'encadrement. Limiter à huit ou dix ans la durée maximale d'exercice des fonctions d'inspecteur dans la même résidence administrative.
- moderniser et adapter les textes statutaires, donc les missions des corps d'inspection.

14-05 Pierre FRACKOWIAK, Nord

L'ensemble du texte me semble intéressant, sauf le § 2 de la page 2 :

« Dans cette hypothèse, deux niveaux de recrutement coexisteraient avec deux viviers de recrutement. ... La distinction entre les deux premiers grades pourrait ne plus être fondée sur les catégories d'enseignants inspectés, mais sur les niveaux de la scolarité des élèves : le primaire et le collège, les lycées. »

Il faudrait quand même savoir si, alors que les personnels inspectés sont désormais recrutés au même niveau, qu'ils enseignent à l'école, au collège ou au lycée, il est plus difficile, plus noble, plus fatigant, plus rentable pour le système éducatif, d'inspecter la transmission de connaissances dans une discipline cloisonnée que d'inspecter la construction du savoir, de l'intelligence, de la citoyenneté dans le cadre d'un projet d'établissement qu'il faut réguler.

Il faudra bien qu'un jour, un ministre nous donne une véritable réponse.

Cette proposition ne peut nous satisfaire. **C'est une question de dignité.**

15-05 Daniel GAUCHON, BN

Pour la première fois, le ministère annonce son intention de créer un corps unique d'inspection.

a/ C'est une avancée qu'il nous faut souligner car nous sommes les seuls à revendiquer le corps unique et surtout c'est un principe qu'il sera très difficile de mettre en oeuvre de façon différenciée (si l'on tient à un peu de cohérence) avec notamment une appellation unique et un même niveau de recrutement...

b/ Dans son argumentation pour le corps unique, le ministère rappelle que le statut de 1990 contenait déjà les ingrédients du futur corps unique (décret commun, missions communes, passage renforcé d'un corps dans l'autre), mais surtout il souligne que « l'identité professionnelle et le parcours universitaire des enseignants actuellement recrutés aux différents niveaux d'enseignement se sont beaucoup rapprochés ces dernières années » : cet argument rend « caduque » toute tentative de créer ou recréer une différenciation qui serait fondée sur des niveaux d'enseignement.

La formule selon laquelle « le pyramidage du nouveau corps serait fixé de manière à ouvrir de nouvelles perspectives de carrière à l'ensemble des personnels d'inspection » doit signifier **pour tous les IEN une amélioration immédiate de leur situation financière.**

14-05 N. B. - Aix-Marseille

Evidemment le corps unique à trois grades me paraît être un piège. Certes il y a la proposition d'une revalorisation mais avec les trois grades le ministère maintient l'injuste ségrégation. **Il faut être ferme pour exiger une véritable reconnaissance.**

15-05 Yves GOEPFERT, Lille

Accepter la proposition ministérielle reviendrait à cautionner une conception de notre identité professionnelle que nous combattons de longue date et qui fait obstacle aux nécessaires changements dont a besoin notre système sco-

laire. Des événements récents l'ont bien montré... **Seule la position du SI.EN demandant la création d'un corps unique d'inspection avec des inspecteurs d'égalité dignité et aux missions identifiées et diversifiées est acceptable.**

Dans un système éducatif modernisé, tous les inspecteurs ont droit à une égale reconnaissance de la valeur des missions qu'ils assurent que ce soit à l'école maternelle, au collège, au lycée... Alors que l'unité du corps des PE (quel que soit le niveau d'enseignement) est une réalité, comment peut-on accepter dans une logique de progrès que le grade de l'inspecteur dépende du niveau des établissements où il intervient ? Cela n'a pas de sens surtout quand l'on reconnaît par ailleurs que « l'identité professionnelle et le parcours universitaire des enseignants recrutés aux différents niveaux d'enseignement se sont beaucoup rapprochés ».

Une telle évolution n'est pas et ne sera pas sans incidence sur le recrutement des inspecteurs. On se pose la question des IEN-IO mais quel serait par exemple le grade des IEN en IUFM ou encore des IEN-ET ??? Où est le changement par rapport à la situation actuelle ? Où est le progrès sur le chemin de la reconnaissance d'une égale dignité entre les différentes catégories d'inspecteurs ?

Il faut donc refuser la proposition ministérielle dans sa version actuelle (corps unique à trois grades) et rappeler celle du SI.EN, porteuse de progrès et d'avenir pour le système scolaire.

L'unité du corps sera à terme un facteur de sérénité, ce qui est loin d'être le cas dans le contexte actuel... Mais on peut craindre, il est vrai, que les propositions actuelles (présentées comme une base de discussion) séduisent quelques collègues qui verraient là l'occasion d'accéder individuellement à un grade supérieur, ce qui ne résoudra rien sur le fond et fait courir le risque d'aggraver les divisions au sein du corps des IEN.

Restons vigilants et unis pour revendiquer un statut tourné vers l'avenir dans une école où tous les niveaux d'enseignement sont reconnus avec une égale dignité.

16-05 Françoise DROUARD, RA Grenoble

La revalorisation indiciaire

Dans le système évoqué, l'indice terminal brut du corps de base (qui serait celui des IEN comme c'est sous-entendu) est fixé à 901 : c'est justement l'indice terminal de la classe normale du corps des IEN !

C'est inacceptable, sauf si :

- le reclassement d'un IEN actuel ou d'un certifié recruté par concours se faisait avec un **bond indiciaire significatif** ;
- **tous les IEN** accédaient au grade intermédiaire ;
- le **séjour** dans le grade de base était **court** (c'est-à-dire tout l'inverse du système actuel de la hors-classe qui disparaîtrait).

A ces conditions, on aurait une véritable revalorisation puisque l'indice terminal de l'échelle lettre A est celui de la classe normale des IA-IPR et celui de la hors-classe des professeurs agrégés.

Le corps unique

Les trois grades ne sont là que pour camoufler l'existence de deux catégories totalement

distinctes dans un fameux *corps unique* qui, comme le *statut unique* actuel, ne fera pas avancer les choses...

Que signifie l'existence de **deux catégories distinctes d'inspecteurs** ?

- *le passé maintenu*

Le ministère semble intéressé à maintenir la distance actuelle entre les IEN et les IA-IPR. A quel titre ? Et tout le monde de penser : « mais à cause de l'**agrégation** ».

Assez de non-dit !

Si la possession de l'agrégation est nécessaire pour entrer directement dans le grade intermédiaire et espérer passer dans le grade supérieur, il faut

· le dire et l'écrire ;

· et créer une agrégation des écoles pour permettre à ceux qui ont choisi le premier degré d'accéder à une qualification équivalente à ceux qui ont choisi le second degré.

- *le futur improbable*

Le ministère, pour maintenir les deux catégories, se fonde sur les niveaux d'enseignement, les inspecteurs de base s'occupant du primaire et du collège, les autres du lycée. Que ce soit clair !

Il faut prévenir les professeurs que leur statut vient de changer, que collèges et lycées sont distincts, que les agrégés devront rejoindre le lycée et que les certifiés retourneront au collège : enfin un monde unifié et logique où la scolarité obligatoire (primaire + collège) sera la partie la moins bien traitée du système éducatif.

- *le présent*

En fait, tous les profs de lycée ne sont pas agrégés, tous les IA-IPR ne sont pas agrégés, certains IEN ont un doctorat...

Une bonne fois pour toutes : veut-on oui ou non **reconnaître une égale dignité et une égale importance aux enseignants et aux inspecteurs de la maternelle au lycée**, pour toutes les disciplines et spécialités ?

- *le futur proche*

L'unification du corps passe par un **concours unique**, mais avec des spécialités, et **républicain**, c'est-à-dire avec un programme défini et un écrit anonyme.

La professionnalisation du corps unique passe par une **formation professionnelle initiale et continue de haut niveau et qualifiante.**

Pour conclure, le corps unique à trois grades tel qu'il est esquissé actuellement :

- maintient la distinction entre deux catégories d'inspecteurs, en la fondant sur des explications nébuleuses et en continuant de faire jouer à l'agrégation un rôle occulte de sélection ;

- ne témoigne pas d'une volonté forte d'unification du corps des inspecteurs et d'élévation de leur niveau de recrutement, de formation et de rémunération.

30 mai : réunion de travail avec la Direction des Affaires financières

La délégation du SI.EN reçue au ministère le 30 mai a pris connaissance des propositions de la DAF relatives à la création du corps unique à trois grades et a fait part de ses objections sur les modalités présentées.

Pour le ministère : M. DELLACASAGRANDE, Directeur de la Direction des Affaires financières (DAF) assisté de deux collaborateurs, en présence de deux représentants de la DPATE.

Pour le SI.EN : Patrick ROUMAGNAC, Marie-Paule COLLET, Daniel GAUCHON, Francine GROSBRAS, Pierre LARRIEU.

Les propositions du ministère

Hypothèse de travail : constitution d'un corps unique.

Nota : l'hypothèse de deux corps distincts a été brièvement évoquée.

Grade	Indice terminal	Constitution initiale du corps	Evolution sur 3 ans	Recrutement
Grade de base	901 (733 NM)	IEN classe normale (1218)	1000 (~35%)	PE, PLC, ...
Grade intermédiaire	A (960 NM)	IEN hors classe (~680) IA-IPR classe normale (~930)	1700 (~55%)	Agrégés
Grade supérieur	B (1057 NM)	IA-IPR hors classe (175)	300 (~10%)	

Les questions

des représentants du SI.EN

1 – Selon quelles modalités s'effectuerait le passage d'un grade dans l'autre ?

Réponse : cette question relève de la DPATE.

1 bis - Quelle garantie que tous les inspecteurs accèdent au moins au « grade intermédiaire » ?

Réponse : aucune garantie.

2 – Pourquoi l'indice terminal du grade de base serait-il fixé au 901 ?

Réponse : pour des raisons financières. Le Directeur des Affaires financières considère que pour améliorer la situation d'un corps il est préférable d'améliorer le pyramidage plutôt que d'augmenter l'indice terminal du grade de base, et qu'il faut choisir entre ces deux mesures.

Nota : la DAF reconnaît que chaque année 30 à 40 collègues IEN (sur une centaine) partent à la retraite en étant encore à la classe normale.

Objections :

- il n'est pas acceptable que le grade de base soit inférieur à la grille indiciaire des corps d'origine alors même que la réussite au concours doit constituer une promotion pour des personnels recrutés principalement sur leur valeur professionnelle ;

- si la logique retenue est d'ordre financier, cela signifie que l'intention du ministère est de maintenir à l'indice 733 un nombre important d'inspecteurs ;

Nota : 200 passages supplémentaires au « grade intermédiaire » en 3 ans (équivalent à une hors classe des IEN qui passerait de 35% à 45%) constitueraient certes une amélioration mais insuffisante en l'absence de garantie d'une gestion équitable du corps et du fait de la volonté affirmée de réaliser ainsi des économies.

3 – Pourquoi deux niveaux de recrutement, justifiant apparemment les grades 1 et 2 ?

Réponse : pour tenir compte de la différence indiciaire entre les agrégés et les autres corps enseignants.

Objection :

- il n'est nullement besoin de créer deux classes pour régler ce problème : il suffit d'adapter les modalités de reclassement pour que tout enseignant recruté comme inspecteur soit reclassé dans le corps des inspecteurs avec un gain indiciaire significatif qui devrait être de l'ordre de 150 points. C'est ce qui existe déjà pour les corps actuels. Le DAF a reconnu la parfaite cohérence de cette analyse ;

- cette distinction de grade, qui n'est justifiée par aucune considération d'ordre fonctionnel, est bien de nature à maintenir une distinction « qualitative » au sein du corps selon un critère qui, n'étant lié ni à la compétence, ni à la mission, serait nécessairement considéré comme une injustice ou la préservation d'une

caste. C'est en contradiction formelle avec la volonté du ministre de reconnaître l'égale dignité des inspecteurs ;

- l'existence d'un recrutement direct au niveau du « grade intermédiaire » constituerait un élément important de blocage des possibilités réelles de passage du « grade de base » au « grade intermédiaire ».

Bilan de la réunion

Positif :

- le passage immédiat de tous les IEN hors classe (~680) dans un « grade » dont l'indice terminal est la hors échelle A ;

- le passage supplémentaire sur 3 ans de 220 IEN classe normale dans un « grade » dont l'indice terminal est la hors échelle A.

Négatif :

- le maintien de la plupart des actuels IEN dans une grille indiciaire se terminant au 733 NM sans garantie d'accéder au « grade » suivant ;

- le maintien de deux niveaux de recrutement synonymes d'une distinction entre deux « catégories » d'inspecteurs en fonction de l'agrégation ;

- aucune perspective d'incidence pour les retraités.

Prise d'otage ?

Les communiqués du 5 mai et du 17 mai ont été adressés par courrier électronique à tous les députés disposant d'un tel moyen de communication (460 environ sur 577).

Suite au communiqué du 17 mai, nous avons reçu de Mme Hélène MIGNON le message suivant :

17-05 **Hélène MIGNON, Députée**

J'ai bien reçu votre message et constate avec plaisir votre volonté d'entamer des négociations. Vous me permettrez cependant d'être étonnée qu'avant même la première rencontre vous déposiez un préavis de grève.

Je pense que les jeunes méritent mieux que d'être pris en otage, risquant d'être déstabilisés, à un moment crucial de leur vie.

Je souhaite donc qu'un accord puisse être trouvé dans l'intérêt de tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération sincère.

18-05 **Réponse de Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire Général du SI.EN**

Madame,

Si notre volonté est bien évidemment de voir aboutir les négociations et d'éviter de perturber le service public d'éducation pour lequel nous travaillons sans relâche - tant du reste dans l'exercice de nos missions qu'au sein de notre fédération - nous ne pouvons ignorer que les premières propositions du ministère sont tellement en retrait par rapport à nos attentes qu'elles sonnent à nos oreilles comme une provocation plutôt que comme une réelle volonté d'ouvrir le débat.

Nous ne pouvons oublier d'autre part le mépris dont le ministère a fait preuve à notre égard dans un passé récent.

Tout ceci nous conduit à afficher notre détermination. Par tradition le corps des inspecteurs n'est pas très enclin à pratiquer la grève ; nous espérons donc que le gouvernement prendra conscience de la situation grave dans laquelle nous nous trouvons et de l'écoeurnement qui est celui de nos collègues.

Si nous nous adressons aujourd'hui aux élus c'est que nous avons besoin de leur soutien. Nous sommes certains que notre souci d'améliorer l'efficacité du service public d'éducation trouvera un écho auprès d'eux, nous sommes aussi persuadés que l'injustice patente que nous subissons depuis des années ne les laissera pas insensibles.

La manière dont le ministère nous a traités ces dernières années ne nous permet pas de lui faire a priori confiance, d'autre part nous enregistrons positivement le respect des premiers engagements récemment pris par M. FORESTIER, directeur de cabinet de Jack LANG, dès lors la défiance serait excessive. Ainsi entre défiance et confiance il ne nous reste qu'une solution : la méfiance, que nous manifestons en acceptant de nous engager dans un processus de négociations tout en maintenant la seule pression que nous soyons à même de faire peser sur nos interlocuteurs : le préavis de grève.

Je vous remercie encore de votre message et espère que ces quelques éclaircissements pourront contribuer à vous rassurer sur notre volonté de voir aboutir les négociations sans que les usagers du service public d'éducation ne soient pénalisés.

Je vous prie d'agréer, Madame, ...

Soixante années dans les écoles de la République

par Maurice MABILLON, inspecteur honoraire de l'éducation nationale

L'auteur : Maurice MABILLON, né le 20 novembre 1929, à Châlons-sur-Marne a été successivement :

- écolier de maternelle et d'école primaire de 1932 à 1941, à Epernay et à Château-Thierry, période couverte par le tome I de « Soixante années dans les écoles de la République » ;

- collégien de 1941 à 1946 à Epernay et à Châlons-sur-Marne, normalien primaire de 1946 à 1950, à Châlons-sur-Marne, instituteur de 1950 à 1955, à Ay-Champagne et à Epernay, directeur d'école de 1955 à 1967 à Germaine (51), élève-inspecteur en 1967-1968 à l'école normale supérieure de St Cloud, période couverte par le tome II ;

- inspecteur de l'éducation nationale de 1968 à 1994 à Vouziers (08), période couverte par le tome III.

L'ouvrage : en trois tomes et une centaine de chapitres, l'auteur relate ses souvenirs. Ils concernent la période qui s'écoule de 1932, époque où il entre dans sa première école, la maternelle, à 1994 où il sort de sa dernière école, une maternelle.

Chaque tome comprend environ une trentaine de chapitres de dix pages, en moyenne. Chaque chapitre, centré sur un événement, un épisode, un sujet ou un personnage bien précis constitue une sorte de petite nouvelle, la continuité étant tout naturellement assurée par l'ordre chronologique.

Dans le tome 3, « Retour à la maternelle », le lecteur découvre le métier d'inspecteur de l'enseignement primaire, un fonctionnaire d'instruction et de proposition qui ne dispose d'aucun pouvoir de décision, un disjoncteur institutionnel, taillable et corvéable à merci, sans cesse exposé aux coups sur le terrain. Profession qui doit en décevoir beaucoup, mais profession exaltante si celui qui l'exerce a, une fois pour toutes, décidé d'être au service des enfants, d'être leur défenseur et de ferrailer, au besoin, contre ceux qui, placés aux plus hauts postes de responsabilité, auraient trop tendance à les oublier. Nouvelle galerie de portraits et d'étude de caractères. Personnages attachants ou odieux, braves ou pusillanimes ; petits chefs méprisables, imbus de leur personne et de leurs pauvres prérogatives ; illustres capitaines de campagne, soucieux de faire évoluer les situations figées ou fonctionnaires prudents et timorés, déployant au-dessus de leur tête le parapluie des textes, l'auteur les a tous rencontrés. Il s'attache à les camper en de truculentes anecdotes. Inspecteur d'une circonscription rurale, à Vouziers, dans les Ardennes, il évoque le drame de l'exode rural, l'usure du tissu scolaire, la fermeture de classes et d'écoles, génératrices de conflits avec les élus et avec la population. Il rappelle aussi le « mal français » de la centralisation, dénonce la pesanteur des structures administratives, l'immobilisme des uns, le carriérisme des autres, fait longuement part de ses réflexions pédagogiques sur les problèmes les plus préoccupants de l'école d'aujourd'hui et sur la crise actuelle qui frappe une institution en quête de nouvelles certitudes.

A travers les trois tomes de son ouvrage, l'auteur chante la grandeur et les servitudes de l'école républicaine qu'il a aimée et servie passionnément durant quarante-quatre ans, sans cesser de jeter sur elle le regard loyal, mais lucide et critique, du « paysan du Danube ».

Soixante années dans les écoles de la République

Auteur : Maurice MABILLON

Editeur : Loris - Le livre d'histoire

17 rue de la citadelle - 02250 Autremencourt

Collection : Des faits et des Hommes

Conseil syndical du 4 mai 2000

Commission de secteur enseignement technique et professionnel

Président de séance : André CADEZ

Rapporteur : Régis DECOFOUR

Avant-propos : *nous avons regretté – une fois encore – mais tout particulièrement ce jour-là, de ne pouvoir disposer de plus de temps pour tenir notre commission étant donné l'actualité particulièrement riche pour le secteur Enseignement technique et professionnel.*

L'enseignement professionnel intégré

Unaniment, nous avons rappelé notre accord sur la rénovation qui se met progressivement en place dans les lycées professionnels.

Il s'agit d'une évolution normale qui devrait apporter une meilleure professionnalisation au niveau des élèves et permettre à la formation dispensée de rester en phase avec les milieux professionnels.

Le travail en équipe, préconisé notamment dans la mise en place des PPCP (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel), ne peut

que contribuer à développer la qualité de l'enseignement dispensé.

Les inspecteurs, de façon générale, ont rappelé la nécessité de temporiser afin que l'année scolaire puisse s'achever dans la sérénité. La commission a cependant regretté que subitement, ça et là, de fortes tentations de demander fermement aux collègues d'intervenir dans les établissements par rapport à la mise en oeuvre de l'EPI ; il ne faudrait pas, à cette période de l'année, raviver la flamme... De plus, des textes doivent être publiés par la DESCO ; il convient donc, d'abord, d'en analyser le contenu (le SI.EN sera consulté). Par contre, le développement de réunions communes, corps d'inspection/ chefs d'établissement, est apprécié et nécessaire.

La participation des IEN-ET EG est indispensable pour relayer la mise en place de l'EPI et chacun en est bien conscient.

La revalorisation des corps d'inspection

Les inspecteurs de l'enseignement technique général et professionnel demandent au ministre de tenir ses engagements dans les délais annoncés lors de la dernière audience. En cas de non-respect de l'échéancier ou de réponses insatisfaisantes, des actions seront mises en oeuvre ; elles pourront notamment porter sur le déroulement des examens.

Le bulletin n'étant pas uniquement lu par nos adhérents, nous ne dévoilerons pas ici les actions envisagées ; les responsables académiques et de secteur seront tenus informés...

Cette (trop brève) réunion s'est déroulée dans un climat serein et constructif, nécessaire à la bonne marche de notre syndicat.

Régis DECOFOUR
Marie-Paule COLLET
le 04 mai 2000

Commission de secteur information et orientation

Les IEN information et orientation sont le parfait exemple d'inspecteurs chargés de missions transversales à tous les niveaux de la scolarité.

Ils pensent qu'un corps unique d'inspecteurs est la seule façon de présenter de façon lisible et intégrée leurs différentes activités et de promouvoir un travail continu et approfondi sur l'ensemble de la scolarité des élèves. Il n'y a pas lieu de proposer des classements de grades ou de spécialités, c'est même paradoxal. En revanche ils revendiquent un corps unique aux missions (et non pas aux grades), identifiées et spécifiques s'exerçant aux différents niveaux de la scolarité.

Les IEN-IO travaillent à tous les niveaux du second degré, dans l'enseignement supérieur et pour les adultes dans la gestion des passages : entrée au collège, passage du collège au lycée, passage du lycée dans l'enseignement supérieur, reconversion des adultes, validation des acquis...

Les textes de 1990 les positionnent comme nommés auprès du recteur, avec une résidence administrative dans une inspection académique. Et leurs tâches se rattachent autant au lycée qu'au collège.

Leurs missions de conseillers techniques auprès des inspecteurs d'Académie ont beaucoup évolué. Elles contribuent à la définition, l'impulsion, l'animation, l'évaluation d'une

politique académique et départementale.

Exemples des missions dont ils ont la responsabilité :

Audit d'établissements : en relation avec d'autres inspecteurs, des chefs d'établissement. Evaluation des actions d'insertion.

Formation des enseignants et des chefs d'établissement : en relation avec l'IUFM et les services rectoraux.

Carte des formations : en relation avec les autres conseillers techniques du département (IEN-ET, CFC), de l'Académie (DAET, DAFCO).

Expertise des flux d'orientation et du fonctionnement du système éducatif : en relation avec les services statistiques et informatiques académiques.

Mise en place d'indicateurs de pilotage du système éducatif, indicateurs d'orientation et d'insertion : suivi des enquêtes d'insertion locales et régionales.

Responsabilité du suivi de l'affectation et des procédures d'orientation (appel) et d'affectation académique et départementale : en relation avec les services administratifs académiques et rectoraux.

Responsabilité de la MGIEI, départementale et (ou) académique.

Responsabilité des classes relais : implantations, organisation et suivi pédagogique.

Accueil des non-francophones : en relation avec les CEFISEM et dans le cadre de la MGIEI.

Partenariat avec les entreprises : en relation avec IEN-ET, IEN-AIS, CFC du départe-

ment ; DAET, DAFCO et organismes consulaires et professionnels académiques.

Politique de la ville : en relation avec IEN du premier degré, AIS, collectivités locales, sous préfets et missions ville.

Comités d'accès à la citoyenneté.

Violence.

Education à la citoyenneté.

Les missions des IEN-IO, diverses et identifiées, se situent à tous les niveaux du système éducatif et visent à aider l'élève à franchir les différentes étapes. En collaboration avec les autres corps (inspecteurs, chefs d'établissement, enseignants, COP, CPE, etc...), les IEN-IO exercent leur expertise dans tous les domaines de la vie scolaire allant de l'adaptation de l'élève à son orientation et à son insertion sociale et professionnelle, en passant par l'éducation à l'autonomie et à la citoyenneté. Il nous semble que, sans négliger l'importance de l'aspect disciplinaire, la situation actuelle des IEN-IO donne l'exemple d'un rôle essentiel dans le système éducatif. C'est un rôle d'observation et d'analyse des systèmes locaux de formation, d'ouverture, de médiation et de dynamisation. Ce rôle est d'ailleurs parfaitement reconnu par les recteurs, comme le montrent les missions répertoriées ci-dessus.

Francine GROSBAS
Bernard LESPES

Commission de secteur premier degré

Secrétaire de séance : Yves RONDEL
Rapporteur : Daniel GAUCHON

Conduites sur un temps relativement court (une heure environ), les réflexions de la commission ont porté sur le recrutement, sur les missions et sur les actions.

Le recrutement

Il est évident que la logique d'un corps unique n'est pas compatible avec une différenciation du niveau de recrutement.

Le niveau Bac + 5 devrait être retenu dans la mesure où la formation professionnelle des enseignants serait validée par un diplôme équivalent à un DESS.

L'agrégation, qui n'est pas un diplôme mais un concours de recrutement (de niveau Bac + 4), ne peut pas servir de référence pour au moins deux raisons évidentes :

- même dans le second degré, il y a de nombreuses « spécialités » pour lesquelles il n'existe pas d'agrégation ;

- la polyvalence du professeur d'école est une « spécialité » qui doit être reconnue comme une compétence professionnelle équivalente à la monovalence du professeur de collège ou de lycée.

Il convient également de remarquer que le corps actuel des IA-IPR est constitué pour une part importante d'inspecteurs qui n'ont pas obtenu l'agrégation par concours ou qui ont été recrutés par liste d'aptitude, ce qui montre bien que l'agrégation n'est pas un critère fonctionnel de recrutement.

Le diplôme universitaire de troisième cycle ne présente d'ailleurs pas non plus de garanties absolues dans la mesure où il renvoie à une période d'études plus ou moins lointaine et où il n'est pas exempt de connotations sociologiques qui n'en font pas un repère parfaitement démocratique.

L'expérience et la compétence professionnelle acquises au cours de la carrière doivent donc constituer les éléments essentiels de recrutement associées à une évaluation de la capacité à s'adapter à de nouvelles missions.

Les missions *

Quelles missions pouvons-nous abandonner sans pour autant nuire à l'efficacité de notre action au sein du système éducatif ?

Ce n'est pas la première fois que nous abordons cette question et il est d'autant plus difficile d'y apporter une réponse simple que notre action s'inscrit dans un système de plus en plus complexe.

Sans doute certaines tâches « administratives » pourraient-elles être gérées par d'autres, mais cela dépend en partie de l'évolution nécessaire du statut des écoles, et la distinction

pédagogie / administration n'est pas toujours pertinente lorsqu'on veut garantir que l'administratif soit bien au service du pédagogique.

Il apparaît ainsi que la question des missions est étroitement liée à celle des moyens.

Si quelques ajustements sont sans doute nécessaires, les missions d'évaluation et d'animation exercées actuellement par les inspecteurs correspondent aux besoins du système, mais les conditions d'exercice de ces missions doivent être améliorées :

- d'une part grâce à un renforcement des moyens matériels et humains.

- d'autre part en créant les conditions d'un véritable travail d'équipe, en particulier sur les maillons faibles que sont les passages entre les degrés d'enseignement (école/collège et collège/lycée).

Les actions

Sans entrer ici dans le détail des actions envisagées au cas où les négociations n'évolueraient pas de manière satisfaisante, la commission a examiné avec attention les actions susceptibles d'être mises en œuvre : la conviction manifestée par les participants est que, pour être crédible, seule une action pouvant provoquer un dysfonctionnement grave du système doit être envisagée. En cette période de fin d'année - où les négociations se dérouleront sur une période sans doute assez brève - la perturbation du concours de recrutement des Professeurs d'école paraît le moyen le plus approprié pour faire entendre nos revendications.

Les témoignages que nous avons sur l'exaspération des collègues, sur leur sentiment de profonde injustice, nous assurent qu'ils sont prêts à s'y engager.

C'est une perspective que notre sens des responsabilités nous conduira à utiliser en dernier recours, mais nous avons la conviction que l'enjeu est décisif, qu'il est déterminant pour l'évolution du corps d'inspection et qu'il est l'aboutissement de tout le travail que nous avons accompli depuis plusieurs années.

Daniel GAUCHON

* Nota : le rapport sur les tâches des inspecteurs territoriaux n'était pas alors connu.

Mouvement des IEN - CAPN du 23 mai 2000

Enseignement technique et général

NOM - Prénom	Poste occupé	Académie	Poste obtenu	Académie
BANSART Claude	Maths-sciences	LIMOGES	Maths-sciences	MONTPELLIER
BARTHES Christian	Eco-gestion	BORDEAUX	Eco-gestion	TOULOUSE
BASTIEN François	IEN 1er degré Vittel	NANCY-METZ	FC	NANCY-METZ
BRINGUIER Georges	Mathématiques	STRASBOURG	Mathématiques	TOULOUSE
CHERRE Paule	STI/Eco-gestion	LILLE	STI	LILLE
COSTA Yves	Lettres-anglais/Dronisep	NICE	Lettres-anglais/FC	NICE
DAYAN Madeleine		Disponibilité	Eco-gestion	CRETEIL
DEFAUX Denis	STI	BESANCON	STI	DIJON
DELENGEAS Arlette	Eco-gestion/Adm et fin	BORDEAUX	Eco-gestion	BORDEAUX
DELORMEL Jacques	STI	AMIENS	STI	VERSAILLES
DUDET Colette	S.B.S.S.A.	GRENOBLE	S.B.S.S.A.	LYON
FENOT Patrick	Histoire-géographie	REIMS	Histoire-géographie	CRETEIL
GARNIER SALVI Régine	IO 69	RHONE	Lettres	LYON
GAUDIN Jacques	Maths-sciences	TOULOUSE	Maths-sciences	AIX-MARSEILLE
LAMBERT Jean-Charles	STI/FC	STRASBOURG	STI	STRASBOURG
LAMBERT Maurice	STI	CRETEIL	STI	GRENOBLE
LAVEILHE Daniel	STI	MONTPELLIER	STI	TOULOUSE
LE BUFFE Solange	Eco-gestion	NANTES	Eco-gestion	RENNES
LEGRAND Francis	STI	LILLE	STI	CRETEIL
MAITREHENRI Daniel	STI	BORDEAUX	STI	MONTPELLIER
MERCET Manon	IEN 1D Besançon 3	BESANCON	FC	GRENOBLE
PONCHARD Michel	STI	TOULOUSE	STI	LA REUNION
VERGER Dominique	Eco-gestion/Adm et fin	VERSAILLES	Eco-gestion	VERSAILLES

Information et orientation

NOM - Prénom	Poste occupé	Académie	Poste obtenu	Académie
CREVEL François		TOM	IO 65	TOULOUSE
GARNIER SALVI Régine	IO 69	LYON	Lettres	LYON
GEORGES-SKELLY Michel	IO 12	TOULOUSE	IO	LA REUNION
HENOQUE Maryse	IO 94	CRETEIL	DRONISEP	VERSAILLES
HUVET Richard	IO 53	NANTES	IO 85	NANTES
JULIEN Gérard	IO 70	BESANCON	IO 90	BESANCON
LOMBARDI-PASQUIER Caroline	IO 50	CAEN	IO 27	ROUEN
NIPPERT Jacques	IO 08	REIMS	DRONISEP	LILLE
RUIZ Denis	IO 03	CT-FERRAND	IO 43	CT-FERRAND
SAUZEDE Jean-Paul	IO 43	CT-FERRAND	IO 69	LYON
ZAEPFFEL Monique	IO 93	CRETEIL	IO 94	CRETEIL

Premier degré

NOM - Prénom	Poste occupé	Académie	Poste obtenu	Académie
ADNOT Christian	Châlons I	REIMS	Reims IV	REIMS
ALBANO Alain	Lisieux	CAEN	Le Havre Est	ROUEN
ALBERTINI Roch	Langue et culture corses	CORSE	Corte - Langue et culture corses	CORSE
ARNAUD Christian	Châteauneuf	AIX-MARSEILLE	IENA	AIX-MARSEILLE
BASTIEN François	IEN 1er degré Vittel	NANCY-METZ	FC	NANCY-METZ
BAUDROUX Jean-Claude	CRDP	NANCY-METZ	Toul	NANCY-METZ
BERCHER Henri	Saint-Denis I AIS	REUNION	Périgueux I + AIS	BORDEAUX
BESSOL J.Yves	Valenciennes Centre	LILLE	IENA St Denis	REUNION
BETTON Christine	Gap	AIX-MARSEILLE	Miramas	AIX-MARSEILLE
BIGOT Emmanuel	Saint-Omer rural	LILLE	Marquise	LILLE
BIZE Anne-Marie	Vesoul Sud	BESANCON	Gap	AIX-MARSEILLE
BLACHE Pierre	Ardèche Nord	GRENOBLE	Marseille I	AIX-MARSEILLE
BOBAN Bruno	Moutiers	GRENOBLE	Annecy I	GRENOBLE

NOM - Prénom	Poste occupé	Académie	Poste obtenu	Académie
BONIFACE Claire	Palaiseau	VERSAILLES	Le Plessis Robinson	VERSAILLES
BOURGEADE Marie-Suzanne		Détachement	Paris XXVII	PARIS
BOUTEILLER Michel	Rouen XI + IUFM	ROUEN	Bagnères de Bigorre	TOULOUSE
BOYER Dominique	Jonzac	POITIERS	La Rochelle Ouest	POITIERS
BRENNAN SARDOU Cécile		Affaires étrangères	Perpignan Sud	MONTPELLIER
BROUSTERA Jean-Maurice	Tarbes I AIS	TOULOUSE	Blaye	BORDEAUX
BRUCHON Yves	St-Étienne VIII+ IUFM	LYON	St Etienne III + AIS	LYON
CALENGE Rémy	Poitiers IV	POITIERS	Mayotte III	MAYOTTE
CALLIS Jacques	Laval V	NANTES	Prades	MONTPELLIER
CALUEBA Serge	Narbonne I	MONTPELLIER	Narbonne ville -littoral	MONTPELLIER
CANNICIONI Christine	Gien	ORLEANS-TOURS	Le Vigan Sommières	MONTPELLIER
CARAGLIO Martine	Gard-Est	MONTPELLIER	Bobigny AIS	CRETEIL
CARTON Alcide	IUFM	ORLEANS-TOURS	Noyelles Godault	LILLE
CIMAZ Jacqueline	Bagnols-sur-Cèze	MONTPELLIER	Guilherand	GRENOBLE
CLAUSTRE François	Langon	BORDEAUX	Louhans	DIJON
CLERC Jean-Claude	Limoux	MONTPELLIER	Toulouse Est	TOULOUSE
COURTEAUX Annie	Saint-Denis II	REUNION	Périgueux II	BORDEAUX
COUSIN-CAMPAN Joëlle	Nice II	NICE	Cagnes sur mer	NICE
DAVID Rémy	Vesoul + IUFM	BESANCON	Vesoul Sud	BESANCON
DAVY Daniel		Affaires étrangères	Grand-Quevilly	ROUEN
DEL'GUIDICE Jacques	Miramas	AIX-MARSEILLE	Chateauneuf	AIX-MARSEILLE
DELBARRE Charles	Saint-Ouen	CRETEIL	Claye Souilly	CRETEIL
DELCOURT Ghislaine	Carvin	LILLE	Toulouse Sud	TOULOUSE
DELECAMBRE Daniel		Affaires étrangères	Arras III	LILLE
DENEUVILLE Michel	Béthune II	LILLE	Bully les Mines	LILLE
DENIZOT Jean-François	Sens I	DIJON	St Julien	REIMS
DERVAUX André	Perpignan-Sud	MONTPELLIER	Ceret	MONTPELLIER
DESCHAMP Serge	Roanne-Ouest	LYON	Le Tampon I	REUNION
DUFOUR Michel	Rouen VII	ROUEN	IENA Rouen	ROUEN
DUPONT Erik	Saint-Lô III	CAEN	Château sur Loir	NANTES
EHRET Fernand	Sélestat	STRASBOURG	Colmar AIS	STRASBOURG
FABRE Jacques	Le Morne Rouge	MARTINIQUE	Bras Panon	REUNION
FESSENMEYER Jean-Claude	Vierzon	ORLEANS-TOURS	IENA Bourges	ORLEANS-TOURS
FEUILLET Maryvonne	Rouen VIII	ROUEN	Romainville	CRETEIL
FORTIER Martine	St-Pierre-de-Perray	VERSAILLES	Arpajon	VERSAILLES
GALEAZZI Patricia		TOM	Brignoles	NICE
GARCIA Angel	Brignoles	NICE	Six Fours les Plages	NICE
GAUTIER Jean	Briançon	AIX-MARSEILLE	Digne les Bains II	AIX-MARSEILLE
GEHIN Philippe	Xertigny + AIS	NANCY-METZ	Golbey	NANCY-METZ
GEORGES Guy	Aubagne	AIX-MARSEILLE	Toulon Ville	NICE
GIL Diego		ETRANGER	IENA Toulouse	TOULOUSE
GILLE Anne-Marie	Le Plessis + IUFM	VERSAILLES	Bobigny	CRETEIL
GILLIOT Pierre		Affaires étrangères	Caen est	CAEN
GILLOT-FAUGERAS Catherine	Coutances	CAEN	Sablé sur Sarthe	NANTES
GOGA Claude	Aupelf	PARIS	Gennevilliers	VERSAILLES
GREFF Daniel	Sarrebouurg Ouest	NANCY-METZ	Sarreguemines Ouest	NANCY-METZ
GRENIER André	IUFM	DIJON	Bouillante	GUADELOUPE
GUERMONPREZ Bernard	IUFM	RENNES	Vannes 2	RENNES
GUIBERT Annie	Montargis-Ouest	ORLEANS-TOURS	IENA Orléans	ORLEANS-TOURS
GUTH René	Metz Est	NANCY-METZ	Strasbourg III	STRASBOURG
HECKLEN Monique	Mulhouse II	STRASBOURG	IENA Colmar	STRASBOURG
HUCHARD Michel	Espalion	TOULOUSE	St Denis I	REUNION
HUCHARD Marie-Carmen	Rodez-Baraqueville	TOULOUSE	St Denis II	REUNION
JEGOU Daniel	Aire-sur-la-Lys	LILLE	Béthune II	LILLE
JORDI Catherine	Nice III	NICE	Valbonne	NICE
KARAS Dominique	St Julien	REIMS	St Nazaire Brière	NANTES
KERJEAN Daniel		TOM	Vannes AIS	RENNES
KHODJA Noëlle	Le Chesnay AIS 1	VERSAILLES	Montauban 1	TOULOUSE
KROSNICKI Jean-Marie	Annemasse II	GRENOBLE	IENA	GRENOBLE
LABALETTE Serge	Vienne II	GRENOBLE	Aix les Bains	GRENOBLE
LABENNE Josette	Lens	LILLE	Arras + IUFM	LILLE
LALLEMAND Jean-Paul	Le Vigan-Sommières	MONTPELLIER	Angers IV	NANTES

NOM - Prénom	Poste occupé	Académie	Poste obtenu	Académie
LALLEMENT-LAPORTE Fabienne	Aupelf	PARIS	Villejuif	CRETEIL
LE THANH Sabrina	Mauriac	CT-FERRAND	Cahors I	TOULOUSE
LEBLANC Michèle	Créteil	CRETEIL	Saran + IUFM	ORLEANS-TOURS
LECOCQ Eliane	Angers IV	NANTES	Nantes Ouest	NANTES
LEDIEU Sylvain	Amiens II	AMIENS	Chalons en Champagne	REIMS
LEFEUVRE Hervé	Asnières II	VERSAILLES	IEN A Nanterre	VERSAILLES
LESAGE Isabelle	Nemours	CRETEIL	Gien	ORLEANS-TOURS
LESTIEVENT Philippe	Bourges-Nord	ORLEANS-TOURS	Bourges Chancellerie	ORLEANS-TOURS
LIONS Jean-Luc	Ajaccio I	CORSE	Ste Maxime	NICE
LOCHER Jacqueline	Saint-Leu	REUNION	Tampon II	REUNION
LOISEAU Marie-Louise	Saumur II	NANTES	Chinon	ORLEANS-TOURS
LOISEAU Sylvie	IUFM	POITIERS	IENA Niort	POITIERS
LOUIS Jean-Marc	Saint-Avoid Nord	NANCY-METZ	Metz AIS	NANCY-METZ
MACKOWIAK Janine	Vannes AIS	RENNES	La Rochelle AIS	POITIERS
MAHIEUX Jacques		Détachement	Villepinte	CRETEIL
MALAIZE Jean-François	Beauvais IV - AIS	AMIENS	St Cyr + AIS	ORLEANS-TOURS
MARAN Raoul	Val d'Oise Est	VERSAILLES	Morne Rouge	MARTINIQUE
MARECHAL Michel	Charleville-Mézières urbain	REIMS	Le Port II	REUNION
MARTELLE Annick	Beauvais III + IUFM	AMIENS	Beauvais IV + AIS	AMIENS
MAUGER Michèle	Saint-Flour	CT-FERRAND	Moulins I	CT-FERRAND
MERCET Manon	Besançon III	BESANCON	FC	GRENOBLE
MOAL Jean-Paul	Landivisiau	RENNES	Brest 3	RENNES
MORGANO Christian	Nyons	GRENOBLE	Aubagne	AIX-MARSEILLE
MORLET Francis	Rouen III	ROUEN	Bois Guillaume	ROUEN
MOVREL Claudy	Bouillante	GAUDELOUPE	Les Abymes I	GAUDELOUPE
OLIVER Pierre		Détachement	Avignon V	AIX-MARSEILLE
ORIGONI Gabrielle	Cagnes-sur-Mer	NICE	Marseille IV	AIX-MARSEILLE
OUZOULIAS Raymond	Choisy	CRETEIL	Paris XXVI	PARIS
PETIT Gérard	Roubaix-Hem	LILLE	Carvin	LILLE
PHILIPPE Thierry	Morlaix II	RENNES	Quimper VIII +IUFM	RENNES
PICHAUT Jean-Pierre	Le Havre IV	ROUEN	Darnetal	ROUEN
PIERREL Bertrand	Golbey	NANCY-METZ	Xerpigny	NANCY-METZ
PIETRI Joseph	Corte	CORSE	Ajaccio I	CORSE
PIRONON Françoise	Aix-les-Bains	GRENOBLE	St Ismier	GRENOBLE
PLASSART Liliane		Détachement	Garches - St Cloud	VERSAILLES
QUINIO Herve	Beauvais V	AMIENS	Lamballe	RENNES
QUINTARD Françoise	Poitiers II AIS	POITIERS	Lyon AIS I	LYON
RAYNAL Jean-Luc	Fougères	RENNES	Nice III	NICE
RICHARD Annick	Beauvais II	AMIENS	Millau	TOULOUSE
RIVAL Gérard	Gard-Sud	MONTPELLIER	Nimes III	MONTPELLIER
RIVOIRE Régis		Détachement	Crest	GRENOBLE
ROBINO Corinne	Lagny I	CRETEIL	Champigny I	CRETEIL
ROGER Patrick	Châtelleraut	POITIERS	Poitiers II + AIS	POITIERS
ROGER Jean	Rhône AIS I	LYON	Chambéry I	GRENOBLE
ROQUEFEUIL Eliane	Saint-Affrique	TOULOUSE	Rodez Baraqueville	TOULOUSE
ROQUES Gérard	Moulins I	CT-FERRAND	Narbonne rural	MONTPELLIER
ROQUES Pierre	Saint-Girons	TOULOUSE	Toulouse AIS Nord	TOULOUSE
ROSSANO Pierre	Rouen X + IUFM (AIS)	ROUEN	Briançon	AIX-MARSEILLE
RUBILIANI Sylvie	Niort Est	POITIERS	Martigues	AIX-MARSEILLE
SEMELIN Mariette	Montauban I	TOULOUSE	Rouffiac Tolosan	TOULOUSE
SERGENT Micheline	Chateaubriant	NANTES	Nantes Nord	NANTES
STOFFEL Jean-Paul	Lyon XVI-Vénissieux	LYON	St Leu	REUNION
SURLEAU Jean	Moulins-AIS	CT-FERRAND	Montluçon 1	CT-FERRAND
SUSPENE Josette	Toulouse Sud	TOULOUSE	Tournefeuille	TOULOUSE
TILLY Jean-Pierre	Chanteloup les Vignes	VERSAILLES	Sartrouville	VERSAILLES
TYVAERT Elisabeth	Paris XXVI	PARIS	Besançon III	BESANCON
VASSEUR Jean-Marc	Doullens	AMIENS	Aire sur la Lys	LILLE
VEILLON Dominique	Metz AIS	NANCY-METZ	IENA Metz	NANCY-METZ
VILLERS-BERTOUX Dominique	Corbeil	VERSAILLES	Palaiseau	VERSAILLES
WEILL Éric	Elancourt	VERSAILLES	Le Chesnay AIS I	VERSAILLES
WILLER René	Neufchâteau	NANCY-METZ	Jarville	NANCY-METZ
ZANETTI Gérard	Nîmes III	MONTPELLIER	Gard est	MONTPELLIER